AR PREFECTURE

005-210501839-20190805-2019\_100-DE

Regu le 06/08/2019

Departement des

**WATRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE** 

**HAUTES-ALPES** 

Arrondissement de BRIANCON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 5 août 2019

Date de la

**Convocation:** 

L'an deux mille dix-neuf, le cinq août à vingt heures trente,

1er août 2019

le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à

Date d'Affichage:

la Mairie sous la présidence de M. Sébastien FINE, Maire.

6 août 2019

Objet: Délibération n° 2019-100

Etude de programmation urbaine et architecturale pour la valorisation du centre bourg du village : désignation du bureau d'études.

## Conseillers en exercice: 15 - Présents: 12 - Nombre de pouvoirs: 2

<u>Sont présents</u>: MM. FINE Sébastien, MASSON Jean Pierre, ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, CORDIER Georges, CORDIER Eveline, ROUX Catherine, MOYA Nadine, PESQUE Caroline, ARNAUD Cyril, CHEVALLIER Jacques, ARDUIN Sylvie.

Sont représentés: GRANET Céline par Sébastien FINE, CAZAN Alexandre par PESQUE Caroline.

Absents excusés: MM. GRANET Céline, CAZAN Alexandre, PERRINO Charles.

Mme MOYA Nadine a été élue secrétaire de séance.

Suite à la consultation lancée pour la réalisation d'une étude de programmation urbaine et architecturale pour la valorisation du centre bourg du village et après examen des offres reçues,

M. le Maire propose de retenir l'offre du groupement solidaire « SARL Alpicité - SARL Antoine MARACHE » et ayant pour mandataire la SARL ALPICITE domiciliée Av. la Clapière Res n° 1 de la Croisée des Chemins 052000 EMBRUN, pour un montant de 21 755 € HT pour la Tranche ferme (Etude de programmation urbaine et architecturale sur une partie des espaces publics de la commune avec un focus sur le centre village, pour la valorisation du centre bourg du village) et pour un montant de 4 417.25 € HT pour la tranche optionnelle (Assistance à maitrise d'ouvrage pour le lancement de la consultation de marché de maitrise d'œuvre et assistance à maitrise d'ouvrage pour le suivi de la maitrise d'œuvre jusqu'en phase PRO (projet))

## Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- > APPROUVE l'exposé de M. le Maire,
- > AUTORISE M. le Maire à signer le marché de prestation intellectuelles avec la SARL Alpicité.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE